

## Historique de la Charte

Durant la Seconde Guerre mondiale et bien avant la fin des hostilités, les puissances alliées élaboraient déjà un programme de Nations Unies. Projetée par le président Roosevelt et le premier ministre Winston Churchill, la Déclaration de la Charte de l'Atlantique est faite le 14 août 1941. Elle envisage la nécessité d'établir un système étendu et permanent de sécurité générale, et de renoncer à l'usage de la force; elle désire aussi amener toutes les nations à collaborer pleinement dans le domaine économique. Le 1<sup>er</sup> janvier 1942 les représentants de 26 nations, dont le Canada, signent la Déclaration des Nations Unies.

En octobre 1943, le Royaume-Uni, l'URSS, les États-Unis et la Chine reconnaissent à Moscou «la nécessité d'établir, à une date aussi rapprochée que possible, une organisation générale internationale, fondée sur le principe d'une égale souveraineté de tous les États pacifiques et dont pourraient être membres tous les États pacifiques, grands et petits, afin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.»

L'année suivante, les quatre puissances rédigeaient des documents préparatoires aux conversations de Dumbarton Oaks qui eurent lieu à Washington en automne 1944. Ces conversations permettaient de dégager une série de propositions, soumises en avril 1945 à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale à laquelle assistaient 50 États. Après deux mois de discussion, la Conférence parvenait à un accord sur la Charte de Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice. La Charte, adoptée à l'unanimité, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Il y avait 51 membres originaires des Nations Unies comprenant les États qui participèrent à la Conférence de San Francisco ou comme la Pologne, qui avaient antérieurement signé la Déclaration des Nations Unies. Aujourd'hui, les États membres se chiffrent à 121 et il y en aura d'autres encore.